



Compte rendu de la réunion du Vendredi 6 Décembre

Ordre du jour:

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 Juin 2024,**
- **Renouvellement du référent du quartier**
- **Gestion des déchets : Redevance incitative, containers jaunes et voies non desservies stationnement et ramassage des déchets aux abords d'Eden Vert**
- **Borne incendie de Castel Diaou**
- **Proposition d'étude de faisabilité du raccordement au tout à l'égout du quartier 5, sur les plans techniques, administratifs et financier.**
- **Suites des sujets abordés précédemment : Chemin de Bargemon, protection du massif forestier de Castel Diaou.**
- **Informations sur les dossiers en cours dans le cadre communal,**
- **Questions diverses**

Monsieur Millo, référent du quartier numéro cinq, remercie l'assemblée pour sa présence.
Secrétaire de séance Monsieur Philippe Prost.
La séance est ouverte à 18h30 en présence de Monsieur le Maire.

- 1- **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 Juin 2024,**

Aucune remarque sur le compte rendu précédent.
Le compte rendu de la réunion du 14 juin 2024 est donc approuvé.

-2- **présentation des nouveaux référents du quartier 5.**

- Isabelle Le Tailleur habite depuis deux ans au Ruel de Castel Diaou et veut participer à la vie de la commune.
- Franck Varennes, jeune retraité, a maintenant plus de temps libre et peut donc se consacrer à ce rôle de référent.
- Il est à noter qu'Isabelle et Franck sont tous les deux référents et se partageront donc la tâche.

- 3- **Gestion des déchets : Redevance incitative, containers jaunes et voies non desservies. Stationnement et collecte des déchets aux abords d'Eden Vert.**

Rappel sur la mise en place de la RI, retrait des containers jaunes et choix du forfait à faire avant fin décembre. Il y a eu 3 journées de distribution des conteneurs jaunes. Une journée a été annulée pour cause de mauvaise météo. La mairie essaiera de trouver un

moyen d'assurer la distribution des bacs pour ceux qui auraient raté les séances. Il y aura certainement une journée supplémentaire en début d'année prochaine.

L'année 2025 sera une année d'accompagnement et de familiarisation.

Cette année de rodage permettra d'évaluer plus précisément la quantité de déchets produite par chacun afin de demander le conteneur O.M.* qui convient le mieux. La demande de changement de conteneur peut se faire sur le site ou par téléphone. Il est à noter que les usagers identifiés « en porte à porte » ne pourront pas déposer de sacs d'O.M. dans les points de collecte collective afin d'éviter une surcharge des conteneurs qui mènerait à des dépôts sauvages.

Pour les personnes qui sont de passage, à la journée, un système de paiement par smartphone sera mis en place dans le futur.

Problème des voies non desservies: les usagers sont obligés d'aller au point de collecte collective avec leur carte de déchetterie. Il est aussi possible d'utiliser un conteneur fermé à clef ou un conteneur enfermé dans un abri métallique. (Dénommé abri bac).

Néanmoins, certains lieux pourront être aménagés pour faciliter le ramassage, c'est aussi à cela que sert l'année 2025 de rodage. Deux chemins supplémentaires ont déjà été mis en service, cela veut dire que l'on peut faire évoluer les choses. Il faut savoir que la collecte des O.M. se fait avec un camion de 8 tonnes alors que la collecte des conteneurs jaunes se fait avec un camion de 12 tonnes. Dès lors, il peut arriver que certaines adresses soient accessibles au camion O.M. mais pas à la collecte des conteneurs jaunes.

Stationnement et collecte aux abords d'Eden Vert :

Remarque de Jean Baumann : Pour l'enlèvement du container collectif des déchets ultimes de l'Eden-Vert (coté parking nord), il faut délimiter une zone de non stationnement sur le chemin de la forêt-royale du Plan Florent ainsi que déplacer un panneau de signalisation, sinon le camion ne peut enlever le container. Monsieur le Maire va regarder ce point, pour cela, il demande quelques photos et rappelle que le stationnement n'est pas autorisé près des conteneurs, même si cela n'est pas explicitement indiqué.

Tarifs : Monsieur le Maire précise que les tarifs présents sur le prospectus sont donnés à titre indicatif. Ils seront certainement différents, espérons le, revus à la baisse, par exemple si tout le monde choisit le forfait A. Il faut savoir que c'est le tonnage des O.M. (8000 tonnes) qui représente le plus gros impact dans la tarification.

Résidences secondaires : pas de forfait spécial, mais en prenant le forfait minimum, ils devraient en principe payer moins cher, car la T.E.O.M.** était calculée sur la valeur locative du logement, qui se trouve être le plus souvent une villa, pour les résidences secondaires, ce qui implique une valeur locative élevée. En général, la T.E.O.M. n'était pas équitable, certains payaient trop cher et d'autres pas assez. Maintenant, chacun paiera suivant sa production de déchets et chacun participera au financement de la part fixe (fonctionnement du service). La R.I. est en premier lieu, une mesure de gestion financière. Le but est d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets.

A noter que les emballages ne doivent pas être mis dans des sacs poubelle, seuls les sacs jaunes transparents sont autorisés.

Une caractérisation des déchets a été effectuée. Il a été constaté que 74% des déchets pourraient encore être valorisés ou recyclés. Dans les déchets ultimes, il reste encore 6% de verre et 32% de bio déchets (37% précédemment). Les tonnages d'O.M. ont baissé de 25%, on espère encore une baisse en 2025 et en 2026. Ce système est voué à se stabiliser en quelques années, ceci favorisant une maîtrise des coûts.

Le défi « famille ZERO déchets » a permis une réduction de 40% des déchets produits.

- 4- Borne incendie de Castel Diaou

Isabelle Le Tailleur : Il y a un an, lors de l'incendie, on s'est aperçu que la borne située en haut du chemin de Castel Diaou, était inutilisable car le débit et la pression délivrés sont insuffisants. Monsieur le Maire précise que toutes les bornes sont vérifiées tous les 2 ans. Le débit demandé est de 60 m³/heure, et la pression de 1 bar. Pour rendre la borne de Castel Diaou opérationnelle, il faudra certainement attendre la construction d'un nouveau réservoir de 1200 m³, prévue dans les prochaines années. En attendant, la pose d'une citerne peut être étudiée, pour cela, c'est l'O.N.F qu'il faut contacter.

- 5- Proposition d'étude de faisabilité du raccordement au tout à l'égout du quartier 5, sur les plans techniques, administratifs et financier.

Proposition de Teddy, syndic d'Eden Vert.

L'interlocuteur pour ce point est la régie des eaux. Ce sont les usagers qui devront payer la création du réseau ainsi que raccordement au réseau existant. Monsieur le Maire indique que le réseau actuel est très éloigné d'Eden Vert, et que ce projet semble très difficile à réaliser pour une question de coût.

- 6 - Suites des sujets abordés précédemment : Chemin de Bargemon, protection du massif forestier de Castel Diaou.

Chemin de Bargemon: Les trous ont été rebouchés sur la dernière portion de la voie. Le reste des travaux, (bosses et bas côtés) est prévu pour 2025. Un panneau de STOP est toujours dans le fossé. Les panneaux de « priorité de passage » seront implantés, ainsi qu'un panneau indiquant « passage de cavaliers »***

Rappel, Intersection des Chemins de Bargemon et de Saint Denis : le miroir demandé à la réunion du 7 décembre 2023 n'est toujours pas posé, le panneau de STOP est masqué par une haie et la bande blanche du STOP n'a pas été repeinte. Le détail des ces informations ainsi que des photos seront fournis à la Mairie.

Protection du massif de Castel Diaou: suite aux intempéries, les dégradations se sont aggravées. Monsieur Millo renouvelle sa désapprobation totale sur le libellé de la convention de passage envoyée aux propriétaires des parcelles privées concernées par le projet de Bike Park. Cette convention ne mentionne pas l'utilisation exacte des pistes, mais parle d'utilisation par des promeneurs uniquement.

- 7 - **Eric Blanche : Orange** : Les abonnés au service ORANGE ont, je pense, tous remarqué que les liaisons téléphoniques sur nos portables sont de qualité médiocre et particulièrement irrégulière. Lors d'un rendez vous chez Orange au Puget hier, j'ai compris de l'employée qui nous recevait que cette qualité médiocre sur notre secteur leur a été signalée plus d'une fois et que des discussions seraient en cours entre les services techniques d'ORANGE et la Mairie de Bagnols-en-Forêt en vue de la pose éventuelle de nouvelles antennes desservant notre zone. Monsieur le Maire précise que la Mairie n'est concernée que si une nouvelle antenne devait être installée sur le domaine public.

Monsieur le Maire n'est donc pas du tout au courant d'un quelconque projet d'implantation d'un nouveau relais. Cette implantation peut se faire sur un terrain privé, sans autorisation

particulière, mais si l'antenne crée une nuisance, ce sont les riverains qui doivent se mobiliser afin de l'empêcher.

- 8 - Eric Blanche : Chemin de Bargemon. La Mairie de Bagnols – après avoir attribué un numérotation précise des habitations de chaque impasse de notre commune – a efficacement et assez rapidement obtenu que Google Maps et Waze (mais, semble-t-il, pas encore « Plans » d'Apple) ajustent leur cartographie numérique en prenant en compte ces changements. Cependant, une anomalie demeure chez Google Maps : le Chemin de Bargemon au-delà de l'Eden Vert vers le Nord (le Vallon de Fontcounille) figure encore comme une portion ouverte à la circulation des voitures alors qu'elle est à peine utilisable par des vélos, suscitant ainsi erreurs et malentendus inutiles et peut-être même dangereux. Est-ce que l'équipe qui a communiqué à ce site les nouvelles numérotations pourrait aussi obtenir que ce point soit corrigé ?

Monsieur le Maire : C'est Eva Martin qui a renseigné la B.A.L (Base Adresses Locales), mais les adresses qui sont dans la B.A.N (Base Adresses Nationales) ne sont pas mises à jour par la Mairie. C'est sans doute cette base qui est utilisée par le logiciel fautif. Pour rappel, il y a un panneau B0 à l'entrée du chemin de Fontcounille, cela signifie que toute circulation de véhicule à moteur est interdite sous peine d'une amende de 135 €.

- 9- Dossiers en cours dans le cadre communal:

ZAP

Le dossier suit son cours, la signature du préfet pourrait intervenir au deuxième trimestre 2025.

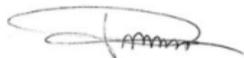
Accès au village

La route (RD 47) est encombrée par un propriétaire, mais le département a précisé qu'il n'y avait pas de délaissé imposé par la réglementation. Un panneau sera ajouté à l'intersection du RD 47 et du chemin de Maupas.

La séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance

P. PROST



* O.M. ordures ménagères

** T.E.O.M Taxe d'enlèvement des ordures ménagères



Le référent du quartier 5

F. MILLO

